

Commission travaux du 02 décembre 2020

16h30 – Salle des commissions

Présents : Didier HOUOT, Yannick PIQUEE, Michaël ROHR, Cédric PIERREL, Daniel JOMARD, Karine CLAUDE, Laurence LABAYS, Philippe CUNY, Jean-François MESDAG, Dorine ROBERT, Jean-Michel MARTIN.

Excusés : Marie-Agnès GROSJEAN.

Services : Rémi DECOMBE, Jérôme CUNAT.

Maîtrise d'œuvre : Anthony HOUILLON (cabinet Demange).

1°) Evolution de l'étude du projet de lotissement aux Roches de Fontaine

Yannick PIQUEE rappelle l'objectif temporel sur le projet de lotissement aux roches de fontaine, à savoir le dépôt du permis d'aménager pour le 07 décembre, puis d'un avant-projet le 22 décembre puis du projet le 18 janvier 2021 afin de lancer un dossier de consultation des entreprises dans la foulée pour réalisation des travaux à partir du printemps 2021, ce qui permettrait une fin des travaux fin d'année 2021 et donc une commercialisation possible durant l'hiver 2021-2022 et donc les premiers travaux de maisons d'habitations au printemps 2022.

L'objectif de la réunion est donc de poursuivre l'étude du projet afin d'en valider les divers aspects.

Concernant les eaux pluviales, la police de l'eau a été destinataire des nouvelles propositions du bureau d'étude et en a validé l'essentiel sous réserve de quelques petits ajustements. L'objectif des services de la DDT est une gestion des eaux pluviales propre à l'ensemble du projet sans rejet vers l'extérieur.

Sous la voirie à sens unique, une tranchée d'infiltration permet la collecte et l'écoulement des eaux vers le sous-sol au droit du projet.

Sur les parcelles privées, chaque parcelle devra également avoir une surface dédiée à l'infiltration (sous le stationnement) avec déversoir vers la route.

Les ouvrages seraient dimensionnés selon la crue centennale.

Les autres réseaux publics (assainissement, eau potable, éclairage public) sont pour la plupart en partie SUD de la parcelle actuelle.

Concernant le réseau d'eau potable, la problématique est que le réseau pouvant desservir le projet est en limite de capacité de pression. L'idée est donc d'étudier la réalisation d'une nouvelle conduite en provenance de la rue du moulin.

2 projets de tracés sont proposés et doivent être étudiés par la maîtrise d'œuvre.

Concernant l'assainissement, le réseau est actuellement prévu.

Concernant l'électricité, Enedis a réalisé une pré-étude pour renforcer le réseau car il y a un manque de puissance. Un transformateur devra être installé, secteur OUEST du projet.

Concernant le gaz, il était envisagé dans l'étude de faisabilité mais la question se pose car le gouvernement envisage d'interdire le recours au gaz dans les nouvelles constructions. La commission semble plutôt majoritairement favorable à ne pas installer le gaz. Didier HOUOT remarque toutefois qu'il conviendrait de l'étudier tout de même et d'aviser car certaines maisons existantes plus au sud souhaiteraient pouvoir en bénéficier si le coût le permet. La maîtrise d'œuvre étudie cette possibilité de raccordement.

Concernant l'éclairage public, d'abord envisagé il avait été un peu mis de côté. Toutefois Didier HOUOT aimerait que ce service soit intégré car pour ce lotissement avec potentiellement beaucoup d'enfants qui se rendent à pied au bus la présence de l'éclairage public serait nécessaire. Cela sera donc intégré à l'étude en cours.

Le réseau France Telecom sera intégré dans les travaux, chambres de visite et boîtes de branchements pouvant permettre l'arrivée de la fibre optique.

Concernant la voirie, outre la voirie à créer pour l'accès aux futurs parcelles constructibles, il sera nécessaire de réaliser un élargissement général avant l'arrivée dans le futur lotissement (environ 80 000 €), mais aussi une extension de la voirie existante dans la rue juste au SUD du projet (environ 50 000 € avec un trottoir).

La commission fait le choix d'intégrer ces prestations nouvelles uniquement pour étude par la maîtrise d'œuvre pour l'instant afin de connaître précisément le coût.

Quant à l'accès piéton du lotissement, il peut se faire par diverses voies publiques dont la sécurité est à l'étude (création éventuelle de trottoirs).

La commission valide le projet tel que présenté en l'état et se réunira le 22 décembre afin de valider l'avant-projet qui doit présenter les détails financiers.

2°) Questions et informations diverses :

Aucune question particulière n'est posée par les différents membres de la commission.

La séance est levée à 17h30.

Vagney, le 07 décembre 2020
Par délégation du Maire,
Le vice-président de la commission travaux
Yannick PIQUEE

